

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 4 MAI 2020 À 19H30
TENUE DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CENTRE
CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉE AU 624, RUE NOTRE-DAME À SAINT-
CHRYSOSTOME.**

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, en raison du COVID-19, sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La salle a été aménagée en conséquence tout en respectant la distanciation sociale entre chaque participant. Puisque la séance est à huis clos, il n'y aura aucune période de question.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

	Mode de présence
Monsieur Gilles Dagenais	En salle
Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1	En salle
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2	Absence motivée
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3	En salle
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4	En salle
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5	En salle
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6	En salle

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal ainsi que Madame Claudine Beaudin, directrice-générale adjointe.

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2020/05/117 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H30 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2020/05/118 ADOPTION RÉOLUTION DES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêt ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se

tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit-être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par « messenger »;

En conséquence

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par « messenger ».

ADOPTÉ

2020/05/119 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Bacs à recyclage et ordure.

ADOPTÉ

2020/05/120 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal du 6 avril 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ

2020/05/121 4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 4 mai 2020 : **54 703.40 \$**;
- Liste des paiements émis entre 7 avril et le 3 mai 2020 : **39 008.32 \$**;
- Liste des salaires émis durant cette période : **34 764.07 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

6. PAROLE DU MAIRE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais souligne qu'en raison du COVID-19, plusieurs projets sont en attente, dont l'aménagement des fossés dans le rang du Moulin ainsi que la canalisation d'une section du fossé dans le rang St-Joseph (entre les rues Michel et des Pins).

Considérant l'ouverture des soumissions pour la conception de la surface du Deck hockey qui devait avoir lieu aujourd'hui, la date a été reportée au 13 mai 2020 en raison que les 2 compagnies suivantes, *Les Pavages MCM inc.* ainsi que les *Pavages Ultra inc.* sont à nouveau invités à soumissionner. Monsieur le conseiller Richard Beaudin demande d'attendre le résultat de l'ouverture des soumissions avant de procéder à l'enlèvement de l'asphalte existante afin de vérifier si notre budget est respecté.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Madame la conseillère Colette Jaquet

Madame Colette Jaquet mentionne que nos employés municipaux effectuent de la coupe de branches dans les rangs Saint-Antoine et Saint-Louis. En hachant les branches, les copeaux de bois sont envoyés dans les fossés municipaux. Elle demande d'aviser les employés à la voirie de ne pas envoyer les copeaux de bois dans le fossé afin de ne pas les obstruer.

Monsieur le conseiller Steve Laberge

Le 4 mai est la journée internationale des pompiers. Monsieur Steve Laberge désire remercier tous les pompiers de notre service incendie.

Il mentionne également qu'un pompier l'a informé avoir été coupé dans ses heures de travail. Il se demande pourquoi. On lui explique que puisque ce pompier est aussi un employé aux travaux publics, des corrections ont été apportées dans le total des heures rémunérées « pompier » car il avait déjà été payé à titre d'employé aux travaux publics pour certaines de ces heures.

Monsieur Steve Laberge veut féliciter tout le personnel de la *Résidence La Belle Rose* pour leur vigilance, qu'aucun cas de COVID n'a été rapporté.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Madame Mélissa St-Jean désire remercier M. Marc Crubilé pour la fabrication d'un panneau aux couleurs de l'arc-en-ciel « *Ça va bien aller* » qui a été installé à l'entrée

du village. Une mention sera mise dans la prochaine parution de l'Info-Communautaire.

Elle mentionne que des musiciens sont allés à la *Résidence La Belle Rose* jouer de la musique pour les personnes âgées. Merci aux propriétaires de la résidence pour cette belle initiative.

Monsieur le conseiller Richard Beaudin

Monsieur Richard Beaudin demande à quel moment nous allons recevoir les numéros civiques à installer pour les rues des Pins et Michel. On l'informe que la commande a été faite, mais qu'en raison du COVID-19, il se peut qu'il y ait des retards de fabrication.

Il mentionne qu'il y a des trous d'asphalte qui n'ont pas encore été réparés. Il demande que ce soit terminé dès que possible.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

8. SUIVI COVID-19 / REPORT OU ANNULATION DES SERVICES OBLIGATOIRES (CAMP DE JOUR, ABRIS TEMPO, VENTE DE GARAGE, GROS MORCEAUX, BRANCHES, DISTRIBUTION DES PLANTS D'ARBRES, CLINIQUE DE VACCINATION CHATS/CHIENS, DERBY DÉMOLITION)

Abri tempo : Puisque le 30 avril était le dernier jour pour l'enlèvement des abris tempos, le conseil a statué que l'enlèvement est reporté à une date ultérieure.

Ventes de garage : Les ventes de garage prévues les 6 et 7 juin sont annulées.

Gros morceaux : Puisque la réouverture des écho-centres sont permis, tout en respectant la distanciation, les citoyens pourront venir disposer leurs gros morceaux les 12 et 13 juin prochain.

Branches : Des échanges ont lieu entre les membres du conseil sur la manière dont les citoyens pourraient les disposer, afin d'avoir une supervision à notre site. Il faut que les branches soient broyées au fur et à mesure. Certains élus suggèrent de faire du porte à porte. Nous demanderons à M. Stéphane Laberge, chef d'équipe de quelle façon il souhaiterait en disposer.

Distribution des plants d'arbres : La directrice générale informe qu'en raison de la COVID-19, il n'y aura pas de distribution des plants d'arbres cette année. Nous avons reçu un communiqué de la part du CLUB 4H en ce sens.

Clinique de vaccination chiens/chats : La clinique de vaccination des chiens/chats est annulée pour cette année.

Derby de démolition : Nous avons reçu la confirmation que l'édition du derby de démolition est également annulée pour cette année.

Parc Cécile-Rochefort

Monsieur le conseiller Richard Beaudin demande s'il y a possibilité de limiter la tonte de gazon au parc Cécile-Rochefort puisqu'il n'y aura pas d'activités estivales. La directrice générale mentionne que la municipalité a donné la coupe à contrat cette année.

Puisque la saison de soccer sera annulée, le conseil municipal suggère de passer le rouleau pour égaliser le terrain et de voir à la réparation des trous et de procéder à l'ensemencement.

2020/05/122 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 218-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 215-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 218-2020 modifiant le règlement no. 215-2019 fixant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉ

2020/05/123 10. MANDAT POUR LA REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE DE LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QU'il faut mandater un auditeur pour la reddition de compte de l'aide financière accordée en 2019 à notre municipalité provenant du Ministère des Transports;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la firme comptable Lefavre, Labrèche, Gagné sencl afin de confirmer les sommes qui sont dépensées pour les routes en entretien pour un montant de 129 855 \$ dans le cadre d'un programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales.

ADOPTÉ

2020/05/124 11. SOURCE DE FINANCEMENT – POMPE SUBMERSIBLE USINE

ATTENDU QUE la municipalité a dû faire appel à la compagnie *Les Pompes Russell inc.* afin de faire vérifier la pompe submersible à l'usine d'épuration, suite au problème de pression d'eau survenu le 20 février dernier;

ATTENDU QUE, suite à cet appel de service, l'opérateur et le réparateur en sont venus à la conclusion qu'elle devait être remplacée;

ATTENDU QU'il en a coûté 2 374.94 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de celle-ci;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'indiquer la source de financement pour l'achat de cette immobilisation;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le montant de la dépense nette soit affecté au poste budgétaire 23-050-00-001 et qu'elle sera financée à même le budget de fonctionnement par les activités d'investissement.

ADOPTÉ

2020/05/125 **12. MODULE SYGEM / INSTALLATION SEPTIQUE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'inventaire des installations septiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il existe un module SYGEM conçu spécifiquement pour la gestion des installations septiques;

CONSIDÉRANT le coût de 2 950.00 \$, plus taxes pour acquérir ce module;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'achat du module pour la gestion des installations septiques au coût de **2 950.00 \$, plus taxes**. Le montant de cette dépense sera pris dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

2020/05/126 **13. INFOTECH WEBINAIRE EN LIGNE / INSCRIPTION MME SANDRA CREDALI, ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT qu'un webinaire en ligne en lien avec notre logiciel comptable SYGEM aura lieu en mai;

CONSIDÉRANT que Mme Sandra Credali, adjointe administrative désire suivre ce webinaire;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Mme Sandra Credali à suivre cette formation au coût de 155.00 \$, plus taxes. Le montant de cette dépense sera pris dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

2020/05/127 **14. SOUSSION CLASSEUR ANTI-FEU**

CONSIDÉRANT le besoin de changer une filière dans le bureau de l'administration;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé deux (2) soumissions pour un classeur anti-feu vertical, 4 tiroirs, soit :

Buro & cie 3 011.20\$ (taxes incluses)
Librairie Boyer..... 3 257.99\$ (taxes incluses)

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission du *Buro & cie* au montant de 3 011.20\$. Le montant de cette dépense sera financé avec le *Surplus affecté- Administration*, poste budgétaire #59 130 00 009.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le conseiller Mario Henderson mentionne avoir pris connaissance du montant des inventaires des camions incendies. Il demande qui a procédé à l'évaluation des biens. Est-ce que notre assurance peut faire ce type d'évaluation. La directrice générale fera une vérification auprès de notre assureur.

2020/05/128 SOURCE DE FINANCEMENT / MONITEUR ACCÉLÉRATEUR AUTO-POMPE

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un moniteur accélérateur adapté pour l'auto-pompe du service incendie, le 13 mars dernier;

ATTENDU QU'IL en a coûté **1 748.09 \$** (taxes incluses) pour cet achat;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'indiquer la source de financement pour cette immobilisation;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le montant de la dépense nette soit affecté au poste budgétaire 23-030-00-000 et qu'elle sera financée à même le budget de fonctionnement par les activités d'investissement.

ADOPTÉ

15. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE

2020/05/129 ACQUISITION DE BIENS / SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT les demandes du service incendie pour les dépenses suivantes;

<u>Qté</u>	<u>Description</u>	<u>Chacune</u>	<u>Montant</u>
4	Batteries pour radios portatives	115.00 \$	460.00 \$
2	Sacs fontainiers	75.00 \$	150.00 \$
3	Lumières stroboscopiques	125.00 \$	375.00 \$
2	Sets de clés 4"	26.25 \$	52.50 \$
2	Parties faciales	438.75 \$	877.50 \$
1	Pièce pour ensemble désinfectant	995.00 \$	995.00 \$
2	Test annuels auto-pompe	125.00 \$	250.00 \$
2	Pompes portatives	442.50 \$	885.00 \$
		TOTAL	4 045.00 \$

CONSIDÉRANT les demandes du service incendie pour les immobilisations suivantes;

<u>Qté</u>	<u>Description</u>	<u>Chacune</u>	<u>Montant</u>
3	Radios portatives avec haut-parleur	1 405.00 \$	4 215.00 \$
3	Cylindres d'air	1 265.00 \$	3 795.00 \$
		TOTAL	8 010.00 \$

Proposé par Monsieur Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter les demandes ci-haut mentionnées et d'affecter les sommes nécessaires à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

MACHINE À PRESSION SERVICE INCENDIE / DISPOSITION

La directrice générale informe les membres du conseil que le service incendie désire disposer de la machine à pression qui ne fonctionne plus. À l'époque, elle avait coûté 835 \$ et il en coûterait 500 \$ pour la faire réparer. Le conseil est d'accord pour s'en départir.

16. RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS DANGEREUX

La directrice générale informe les membres du conseil du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux qui est entrée en vigueur le 3 mars dernier. Il est stipulé entre autres que « *le règlement provincial prévoit que le propriétaire d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois. De manière transitoire, le règlement prévoit qu'un propriétaire ou un gardien de chien à jusqu'à 3 mois après l'entrée en vigueur du règlement soit jusqu'au 3 juin 2020 pour se conformer à cette obligation.* »

Madame la conseillère Colette Jaquet, qui est propriétaire d'un chenil se demande si elle doit enregistrer chaque chien. La directrice générale fera une vérification à cet effet.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2020/05/130 17. CANALISATION FOSSÉ PARC / CPE KALÉIDOSCOPE

CONSIDÉRANT la construction d'un centre de la petite enfance au 78, rue Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT le besoin de canaliser le fossé arrière afin de donner accès à la garderie vers le parc municipal;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'engage à canaliser, à ses frais, le fossé arrière de la garderie afin de faciliter l'accès au parc municipal.

ADOPTÉ

2020/05/131 INSTALLATION ROULOTTE DE CHANTIER / TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la construction de la garderie CPE Kaléidoscope, l'entrepreneur désire installer la roulotte de chantier sur le terrain contigu appartenant à la municipalité ;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'installation de la roulotte de chantier sur notre terrain à condition que le terrain soit remis dans son état actuel à la fin des travaux.

ADOPTÉ

2020/05/132 **18. EMPRISE RANG SAINT-JOSEPH, BORNE**

ATTENDU QUE la municipalité désire canaliser le fossé dans le rang Saint-Joseph, entre les rues Michel et des Pins, afin d'y aménager une piste polyvalente pour les citoyens;

Proposé par Monsieur le conseillers Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale à mandater une firme d'arpentage afin de faire piqueter l'emprise municipal du côté du rang, entre les rue Michel et des Pins.

ADOPTÉ

19. SUIVI DOSSIER RANG DU MOULIN

ATTENDU QUE la municipalité va procéder à l'aménagement des fossés dans le rang du Moulin;

ATTENDU QUE la municipalité veut corriger la courbe face au 24, rang du Moulin et pour ce faire, une entente verbale avec le propriétaire avait été conclu pour acquérir une bordure d'un mètre le long de son terrain, et ce sans frais ;

ATTENDU QUE, cette entente était dans le but de régler le problème d'accumulation d'eau sur sa propriété et dans son sous-sol;

ATTENDU QUE le propriétaire nous réclame maintenant la somme de 5 000 \$ pour l'acquisition de la parcelle de son terrain;

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil. Certains élus veulent lui offrir une somme de 2 500 \$. Monsieur le Maire Gilles Dagenais suggère plutôt d'avoir une discussion avec M. Bétournay afin de trouver un terrain d'entente. Monsieur le Maire communiquera avec M. Bétournay.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020/05/133 **20. RECOMMANDATION CCU / RUE SAINT-CLÉMENT (DERRIÈRE LE 530, NOTRE-DAME, LOT 5 484 823**

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les points suivants :

- Autoriser la création de deux (2) lots dont la ligne arrière commune rend la localisation du mur arrière du 530, Notre-Dame à 3.0 mètres de la ligne arrière alors que le règlement de zonage prescrit 6.0 mètres;
- Autoriser l'empiètement de 0.84 mètres du balcon arrière dans la marge de recul;
- Autoriser la création d'un lot dérogatoire (6 279 307) d'une superficie de 466.5 mètres carrés alors que le règlement prescrit 557 mètres carrés. Plan disponible sur demande.

- Autoriser la création d'un lot (6 279 308) dont le frontage est de 12.51 mètres alors que le règlement prescrit une largeur de 15 mètres;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER les recommandations du comité consultatif d'urbanisme qui est d'accorder les dérogations, considérant que cet emplacement est situé dans un vieux secteur de la zone urbaine.

ADOPTÉ

2020/05/134 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU CPE KALÉIDOSCOPE**

CONSIDÉRANT l'implantation d'un centre de la petite enfance sur le lot 5 484 810 au 78, rue Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme de recommander la dérogation pour permettre l'implantation du bâtiment à 5 mètres de la ligne avant plutôt que 6 mètres tel que prévu à la réglementation;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'implantation du bâtiment à 5 mètres de la ligne avant plutôt que 6 mètres tel que prévu à la réglementation.

ADOPTÉ

21. DOSSIER APPENTIS / 1061, NOTRE-DAME

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du dossier du 1061, Notre-Dame pour la construction d'un appentis. Puisque dans ce dossier une autorisation de la CPTAQ avait déjà été consentie et étant donné le manque d'information relatif à cette demande du permis, le point est reporté à une séance ultérieure.

2020/05/135 **22. CPTAQ DOSSIER 424533 / RENCONTRE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT qu'en tant que municipalité, nous pouvons assister aux rencontres publiques dans toute demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la COVID-19, toutes les rencontres publiques à la CPTAQ sont suspendues pour une période indéterminée;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome renonce à la rencontre publique dans le dossier 424533 / Stephen Collum et Rita Widmer.

ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020/05/136 **23. APPEL D'OFFRES / SURFACE DE DECK HOCKEY**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'aménagement d'une surface de deck hockey (*résolution 2020/04/111*);

CONSIDÉRANT le vœu des membres du conseil municipal d’inviter Les Pavages MCM ainsi que Les Pavages Ultra;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D’AJOUTER à la liste des soumissionnaires les contracteurs suivants :

- Les Pavages M.C.M.
- Le Pavages Ultra

ADOPTÉ

24. SUIVI « MARCHÉ FERMIER »

La directrice générale informe les membres du conseil qu’en raison de la COVID-19, qu’il sera impossible d’ouvrir un nouveau marché cette année à Saint-Chrysostome.

CONTRIBUTIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020/05/137 25. INTERNET HAUTE-VITESSE / DEMANDE D’APPUI

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu’un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s’est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l’urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l’absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l’adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d’experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l’urgence d’agir » en matière, entre autres, d’accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d’urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l’obtention de subventions dans le but d’assurer le déploiement d’Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à *Mme Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-de-Valleyfield-Suroît* de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau

d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

ADOPTÉ

26. MOISSON SUD-OUEST / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

En raison de la COVID-19, les besoins montent considérablement au niveau de l'aide alimentaire. Donc, Moisson Sud-Ouest nous demande de faire un don. Des discussions ont lieu entre les membres du conseil. Monsieur le conseiller Steve Laberge opte pour aider les jeunes de notre école. Monsieur le conseiller Mario Henderson souligne que l'association des producteurs de lait a fait don de 2000 litres de lait, entre autres pour le transformer en fromage. Madame la conseillère Mélissa St-Jean suggère de soutenir l'organisme Un Coin Chez-Nous, qui vient en aide à bien des familles de notre région. Puisqu'il n'y aura pas de festivité de la St-Jean cette année, elle propose de prendre le 5 000 \$ alloué pour les feux d'artifices et de faire un don à l'organisme afin qu'il puisse s'acheter un nouveau véhicule pour la livraison. Monsieur le conseiller Richard Beaudin suggère d'inviter les gens à faire un don à l'organisme Un Coin Chez-Nous et de garantir une somme équivalente, jusqu'à concurrence de 4 000 \$. Les membres du conseil sont tous d'accords avec cette initiative.

2020/05/138 AIDE FINANCIÈRE / LEVÉE DE FONDS UN COIN CHEZ-NOUS

CONSIDÉRANT que l'organisme Un Coin Chez-Nous a grandement besoin de remplacer leur véhicule de livraison;

CONSIDÉRANT que l'organisme vient en aide à bien des familles de notre région, entre autres avec la livraison de la « popote roulante »;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE garantir une somme équivalente jusqu'à concurrence de 4 000 \$ sur des dons fait par des citoyens pour acheter un véhicule à l'organisme « Un Coin Chez-Nous.

ADOPTÉ

VARIA

BACS À RECYCLAGE ET ORDURES

Madame la conseillère Mélissa St-Jean demande s'il y a possibilité d'aviser le contracteur qui effectue la cueillette du recyclage et des ordures de faire attention lors de la collecte, car il y a plusieurs bris de roues. Elle désire féliciter les citoyens qui sortent leur bacs 72 heures d'avance.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

Monsieur le conseiller Mario Henderson demande s'il y a possibilité de travailler pour déposer en 2022 ou 2024 une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU. Il demande s'il y a possibilité de regarder les exigences du programme dans le prochain mois. La directrice générale l'informe que nous regarderons les exigences dudit programme.

RANG DU MOULIN / TRAVAUX DE FOSSÉ

Monsieur le conseiller Mario Henderson se demande si on peut donner les travaux à l'heure dans le rang du Moulin. Des discussions ont lieu entre les membres du conseil à savoir qui sera en charge du chantier. Peut-on engager un surveillant de chantier? La directrice générale répond que oui on peut donner un contrat de gré à gré si c'est en dessous de 25 000 \$. Le conseil demande de vérifier les coûts pour voir la possibilité de donner la surveillance à une firme.

2020/05/139 27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 22H40 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *